

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 juin 2025

ACCORDER LE VERSEMENT DES ALLOCATIONS FAMILIALES DÈS LE PREMIER
ENFANT - (N° 1473)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 21

présenté par
M. Masségli

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 1ER BIS, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.